



## ADHESION FIGHT FITNESS

### KARATE MIONS

SAISON 2023-2024

Nom : .....	Prénom : .....	Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M
Né(e) le : .....		
Adresse : .....		
Téléphone : .....	Portable : .....	
Email : .....		

#### Tarifs :

- |  |       |  |       |
|--|-------|--|-------|
| <input type="checkbox"/> Mini Baby Karaté (2 ans)    | 145 € | <input type="checkbox"/> Eveil Corporel            | 215 € |
| <input type="checkbox"/> Baby Karaté (4-7 ans)       | 180 € | <input type="checkbox"/> Karaté adultes            | 270 € |
| <input type="checkbox"/> Karaté enfants (8 à 17 ans) | 215 € | <input type="checkbox"/> Fight contact adolescents | 215 € |
| <input type="checkbox"/> Karaté défense training     | 190 € | <input type="checkbox"/> Fight contact adulte      | 270 € |

**LA PRE-INSCRIPTION (avant le 10 septembre 23) DONNE LIEU A UNE REDUCTION DE 10 €**

**+ Licence FFKARATE : 37 €**

**Mode de règlement :** Possibilité de règlement en 3 chèques (encaissement en octobre, novembre, décembre)

Espèces  Chèque  Chèque Vacances  Pass'Région  Pass'Sport  Pass'Loisir

Pour tout règlement en espèce la totalité de la cotisation sera exigée

Cotisation	Activité Suppl.	Licence FFKaraté	TOTAL
		37 €	

**Tout dossier incomplet ne donnera pas accès au cours. Sont obligatoires :**

#### **Vérifiez et cochez :**

- Certificat médical d'aptitude au karaté (pour les compétiteurs)
- Licence Fédérale FFKARATE (tenant lieu d'assurance)
- Cotisation annuelle
- Autorisation parentale pour les mineurs (voir verso)
- La présente fiche d'adhésion complétée



# DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET SAISON 2023/2024

➤ Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

➤ CLUB

### RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de modifications concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

### ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veuillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.

*Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence*

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr)

➤ Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULES)

@

➤ NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements) M  Mme

▼ Nom  ▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année IMPORTANT Veuillez à indiquer très lisiblement votre date de naissance car celle-ci conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., senior, etc.

▼ N°  ▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.  ▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit  ▼ Code postal  ▼ Commune

▼ Téléphone 1  ▼ Téléphone 2  ▼ Code style (voir au verso)

➤ INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants et professeurs)

▼ Nom de naissance  ▼ Ville de naissance   
▼ Numéro de département de naissance  ▼ Pays de naissance   
**Uniquement si pays de naissance autre que la France**  
▼ Nom et prénom du père  ▼ Nom et prénom de la mère

➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE : Attention à ne remplir qu'une seule des deux parties

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de 37 € TTC (licence : 36,41 € TTC et assurance : 0,59 € TTC).
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr), des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et des disciplines associées.
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,59 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de 36,41 € TTC.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur [ffkarate.fr](http://ffkarate.fr), des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical ainsi qu'à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :  Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

Date :  Signature de l'adhérent : (ou du représentant légal)

Annexe n°4 :

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A  
L'ETAT DE SANTE POUR LE RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE**

**LICENCIÉ MAJEUR**

Je soussigné(e) Monsieur/Madame \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA n°15699\*01) et avoir répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :

### Annexe n°3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MAJEURS

Renouvellement de licence d'une  
fédération sportive  
Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

#### Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

#### Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



# FIGHT FITNESS

# KARATE MIONS

## Règlement intérieur

Le Karaté est un art martial qui possède un code moral fort impliquant respect et politesse de tous (des professeurs et autres licenciés).

### Article 1 :

Pour pouvoir s'entraîner les conditions suivantes doivent être réunies :

- Le dossier doit être complet (fiche d'adhésion remplie et rendue, le règlement intérieur signé, la demande de licence FFKARATE remplie et rendue, l'attestation sur l'honneur relatif à l'état de santé du licencié remplie (remplacement du certificat médical))
- Le règlement de la totalité de L'adhésion à FIGHT FITNESS KARATE MIONS + le règlement de la licence FFKARATE.

Les cotisations sont annuelles. **Toute cotisation non réglée entraîne l'exclusion du club.**

La licence de la Fédération Française de Karaté servant d'assurance est obligatoire et doit donc être réglée en plus. Les cotisations ne sont pas remboursables, sauf sur présentation d'un certificat médical.

(licence de la Fédération Française de Karaté non remboursable)

Aucune demande de licence ne sera envoyée pour les dossiers incomplets.

### Article 2 :

Les parents sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) jusqu'à l'intérieur du dojo, afin de s'assurer de la présence du professeur. La responsabilité du club ne s'entend que dans l'enceinte du dojo et pendant la durée des cours.

### Article 3 :

Les karatékas doivent se présenter en kimono, porter la ceinture qui correspond à leur grade, amener sa gourde et par mesure d'hygiène, les pieds propres, le port de chaussures et de chaussettes étant interdit sur le tatami.

### Article 4 :

Par mesure de sécurité, le port de bijoux, montre, barrettes métalliques, ceinture, ... est interdit, ainsi que les chewing-gums et autres aliments. Aucune nourriture n'est acceptée dans les vestiaires.

### Article 5 :

Pour le bon déroulement des cours, la présence des parents n'est pas autorisée à l'intérieur du dojo.

### Article 6 :

La présence des adultes, parents ou élèves, en dehors des professeurs, est interdite à l'intérieur des vestiaires lors des cours enfants.

### Article 7 :

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

### Article 8 :

Tout licencié devra respecter les locaux (vestiaires, parties communes) ainsi que le matériel mis à disposition. Toute dégradation pourra entraîner le renvoi du licencié ainsi que le remboursement nécessaire aux réparations.

### Article 9 :

Le non-respect de ce règlement, peut conduire à l'exclusion temporaire ou définitive des cours sans remboursement.

Date et Signature :